



F S U 9 4

Fédération Syndicale Unitaire du Val de Marne

SNASUB, SNCS, SNEP, SNEPAP, SNES, SNESup, SNETAP, SNICS, SNIPES-PJJ,
SNPIEN, SNUAS-FP, SNU-CLIAS, SNUEP, SNUipp, SNUPDEN, UNATOS.

Bulletin n° 94
Juin 2013 1,50€

STAGE
Protection sociale et retraites
Quels enjeux?
Quels financements?
Mardi 8 Octobre 2013
Maison des syndicats
de Créteil
9h → 16h

**« Ce n'est pas Mittal
qui fait vivre 1000 salariés,
ce sont ces 1 000 salariés
qui font vivre Mittal »!**

(B. FRIOT, sociologue et économiste)



**« Ce n'est pas Mittal
qui fait vivre 1000 salariés,
ce sont ces 1 000 salariés
qui font vivre Mittal »!**

**(B. FRIOT,
sociologue et économiste)**

EDITORIAL

Une énième réforme des retraites est en préparation, qui devrait passer au parlement cet automne. Comme nous l'avons annoncé lors des précédentes réformes, les solutions prises ne résolvent pas le problème du financement des retraites, puisque le rapport Moreau annonce un nouveau déficit de 20 milliards en 2020.

Ce sont bien d'autres solutions qu'il faut trouver, qui ne passeront que par une autre répartition des richesses.

Il est possible de maintenir le taux de remplacement à 75% et de revenir à l'âge légal de 60 ans, en augmentant d'ici 2040 le taux de cotisations de 0,375 % par an, réparti en 0,15 pour la part salariale et 0,23 pour la part patronale.

Cette solution n'a rien d'insoutenable car tenant compte de l'augmentation de la richesse produite, l'augmentation des cotisations représenterait un quart des gains de productivité.

Mais le MEDEF ne veut pas de cette solution qu'il perçoit comme une « charge » supplémentaire. Mais comme le dit Bernard Friot, « ce n'est pas Mittal qui fait vivre 1000 salariés, ce sont ces 1 000 salariés qui font vivre Mittal »!

Nous vous attendons nombreux au stage FSU sur les retraites!

Catherine ANGLÉSIO

Sommaire

- 2 Edito
- 3 Point sur la loi de refondation de l'école
- 6 Réforme des Retraites

Rédaction:
Jean Amar
Catherine Anglesio

Photos: Sonia Kourda
Tirage: Guy Malzac

STAGES FSU94

Maison des syndicats de Créteil

Mardi 8 Octobre 2013:
Protection sociale et retraites:
Quels enjeux? Quels financements?

Vendredi 8 novembre 2013 :
Enseigner en ASH (RASED, SEGPA, CLIS, ULIS, ...)

Voir les modalités d'inscription sur le site de la FSU94

LOI de REFONDATION de L'ECOLE

Le monde enseignant a massivement contribué au départ de Sarkozy, tant sa politique a été destructrice pour l'Education Nationale et pour l'ensemble des services publics.

Le soir du 5 mai, l'espoir était fort de voir une politique répondant à ses attentes.

Où en est-on aujourd'hui ?

La loi de refondation de l'école s'inscrit dans le cadre de la « règle d'équilibre budgétaire » qui prépare de nouvelles coupes dans les dépenses publiques.

A la FSU, nous ne pouvons accepter que les créations de postes se fassent au prix de suppressions d'emplois dans les autres ministères, affaiblissant de fait les missions qu'ils ont en charge. Nous considérons que les 43 000 postes mis aux concours enseignants sont indispensables tant l'éducation a été asséchée par les budgets précédents.

Mais les objectifs affichés par le gouvernement s'inscrivent dans le cadre de la ratification du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance et non dans une logique de réponses aux besoins.

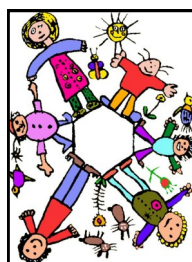
Le véritable enjeu pour le système éducatif français consiste à lutter contre le poids des inégalités sociales sur les parcours scolaires, et à assurer à tous une culture commune. La formation initiale de chaque jeune est un élément décisif pour construire une société progressiste, qui allie émancipation personnelle et épanouissement culturel, et qui permette l'insertion professionnelle. Cela ne se fera pas à coups d'injonctions contre les personnels, ni par des techniques de gestion indifférentes aux réalités des métiers. C'est en recréant de la mixité sociale, en faisant évoluer contenus d'enseignement et pratiques, et en améliorant la formation que l'on pourra relever ces défis.

L'académie de Créteil, et donc notre département, sont à la traîne par rapport aux autres académies :

voici quelques indicateurs académiques :

	National	Académie de Créteil
DNB	84.7	- 3,6%
Bac Général	89.6	-4 à -6 % selon les séries
Bac Techno	83.4	de -4 à - 15%
Bac Pro	78.6	- 10% en moyenne

- *le taux de réussite au brevet est 3,6% en dessous de la moyenne nationale,*
- *au BAC général entre -4 et -6 % selon les séries .*
- *En séries technologiques : de -4 à - 15%.*
- *En BAC PRO : - 10% en moyenne*



Alors que la priorité proclamée par le Ministère, devrait être donnée à la maternelle et au primaire, voilà comment répond l'inspection académique pour la rentrée 2013 :

- la scolarisation des moins de 3 ans, dont on sait qu'elle est un facteur essentiel de lutte contre l'échec scolaire, se fera au rabais, avec la création de « pôles » dans quelques communes du département, de 20 à 24 élèves, là où nous en revendiquons 15 ! Ce qui signifie en outre que les élèves qui pourraient bénéficier de cette scolarisation devront retourner sur leur école de secteur l'année suivante pour poursuivre leur scolarité en maternelle, ce qui est complètement anti pédagogique.

- même rabais pour le dispositif « plus de maîtres que de classes » Dans notre département toujours, il se met en place par redéploiement, avec des fermetures de postes « soutien lecture » et de classes d'adaptation,

LOI de REFONDATION de L'ECOLE

la totalité de ces classes étant d'ailleurs fermées. Le bilan de ce redéploiement est de moins un poste !

- la fermeture des postes spécialisés des RASED et l'arrêt des formations spécialisées depuis ces dernières années provoquent la disparition définitive de ces Réseaux, et la disparition du savoir faire de ces enseignants. A l'heure actuelle, des écoles classées en zone d'éducation prioritaire ne disposent ni de RASED, ni de moyen spécifique supplémentaire pour aider les élèves. Cette situation ne fait qu'accroître les inégalités en abandonnant toute idée de réussite pour les élèves les plus fragilisés.

Comment peut-on dans ces conditions parler de « priorité au primaire » ???



L'austérité, c'est aussi la façon dont on structure l'école, au service de l'employabilité et non de l'émancipation. C'est l'objectif de « l'école du socle » tant désirée par Luc Chatel

et dont la mise en place va être accélérée.

Il faut en finir avec l'idée d'un système éducatif organisé par la scolarité obligatoire jusqu'au collège avec le socle commun comme objectif pour les uns, et une scolarité longue, de type bac-3, bac+3, avec les programmes, pour les autres. Il faut cesser de maintenir le collège dans son rôle d'orientation précoce et inégale des jeunes, scellant le destin scolaire à 15 ans. La progressivité des apprentissages doit être pensée de la maternelle au lycée, et ne pas s'arrêter avec le collège.

C'est pourquoi la scolarité obligatoire doit être portée à 18 ans.

Tous les élèves sont capables d'apprendre ; encore faut-il s'en donner les moyens.

Dans la loi Peillon, le socle commun, distinct du programme, demeure et avec lui le risque d'une scolarité limitée au seul socle pour certains élèves. Le dispositif ECLAIR n'a d'ailleurs pas été supprimé, il existe donc toujours des établissements dont les objectifs sont limités au socle.

Dans cette logique, il y a un vrai risque de « primarisation » du collège, sous couvert de pédagogie mais en réalité pour des raisons économiques.

En effet, à partir du constat jamais prouvé que le passage du CM2 au collège était source d'échec scolaire, Luc Chatel avait lancé des expérimentations de « l'école du socle », avec la mise en place de la bi ou trivalence en 6ème et en 5ème et l'intervention des PE (professeurs des écoles) au collège.

Les économies, pointées d'ailleurs aujourd'hui par la cour des comptes, portent alors sur :

- la bi ou trivalence qui donne une « flexibilité » dans la gestion des personnels et qui permet ainsi « d'économiser » des milliers de postes.

- l'emploi de PE dans les collèges, avec un temps de service statutaire supérieur d'1/3 à celui des PLC (agrégés et certifiés).

C'est bien ce que prévoit la loi Peillon avec l'institution d'un « conseil école-collège » qui pourrait proposer que des enseignements soient communs à des élèves du collège et des écoles.

Nous pensons qu'un travail en concertation est nécessaire mais en maintenant un collège pleinement inscrit dans le second degré et en respectant l'identité professionnelle des personnels. Car la rupture à l'entrée en 6ème est pour les élèves l'occasion de grandir. L'entrée disciplinaire dans les apprentissages et une équipe enseignante à la place d'un maître unique est en effet l'occasion pour de nombreux élèves de se relancer. Le tout est d'avoir les moyens nécessaires pour réussir ce passage.

LOI de REFONDATION de L'ECOLE

Concernant le lycée, la réforme de 2010 n'a pas été abrogée. Mais d'ores et déjà, le rapport annexé au projet de loi reproche au lycée d'être « un des plus coûteux du monde » et de connaître « trop d'échec scolaire ». Il annonce des évolutions substantielles à partir de 2014.

L'échec au lycée, et particulièrement en 2nde pro, est très étroitement corrélé au milieu social du lycéen. Les jeunes de familles modestes réussissent moins bien : le lycée n'est pas démocratique.

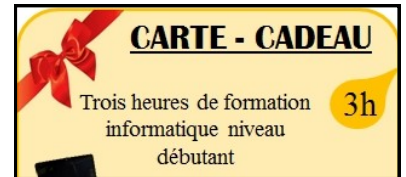
**Démocratiser le lycée,
c'est faire en sorte non seulement
que tous les jeunes le fréquentent,
mais aussi que tous y réussissent.**

D'où la nécessité de porter la scolarité obligatoire à 18 ans et d'améliorer les conditions d'étude par des classes moins chargées avec moins de 30 élèves par classe, des pédagogies diversifiées, des programmes faisant sens, un cadrage national des horaires et des choix de parcours clairement identifiés : il faut conserver une structuration du lycée en voies et en séries car elle permet de proposer des pédagogies et des entrées disciplinaires variées, et lisibles pour les élèves et les familles. La lutte contre les inégalités sociales d'apprentissage passe aussi par l'intégration du travail personnel dans les heures encadrées par les enseignants.

Il y a également nécessité d'une nouvelle ambition pour les voies technologiques et professionnelles. Il est par exemple scandaleux qu'aujourd'hui, dans les LP de l'académie de Créteil, les dotations horaires des établissements ne permettent pas de respecter les grilles horaires nationales.

Il faudrait aussi renforcer les équipes pluri-professionnelles (CPE, Co psy, Assistants sociaux, infirmiers) qui jouent un rôle fondamental auprès des jeunes, en particulier ceux qui rencontrent des difficultés scolaires, sociales ou de santé.

A la FSU, nous pensons que l'État doit rester le garant d'un développement équilibré des formations sur l'ensemble du territoire et garder la prérogative de fixer l'offre de formation qui est aujourd'hui de sa responsabilité. Faute de quoi se multipliera le risque de restreindre l'offre de



formation des jeunes aux seuls besoins des employeurs locaux, et de développer l'apprentissage au détriment de la formation sous statut scolaire.

L'élévation du niveau de recrutement des enseignants a pour objectif d'assurer une meilleure qualification disciplinaire et professionnelle. Il est pour cela indispensable que l'allongement de la durée des études soit facilité, notamment par des dispositifs comme l'allocation d'autonomie, des pré-recrutements et des bourses qui permettent à tous les étudiants de mener leurs études jusqu'à leur terme sans que l'origine sociale ne soit un handicap. Pour faire face à la crise de recrutement, il faut aussi revaloriser les salaires des enseignants.

Si la politique actuelle semble moins violente que celle de Sarkozy, elle ne répond pas aux attentes des personnels ni aux revendications de leurs syndicats. Ce sont d'autres choix que nous revendiquons à la FSU. Il s'agit d'élever le niveau de qualification, d'augmenter le taux de diplômés de l'enseignement supérieur et de mettre fin aux sorties sans qualification.

L'avenir de chaque jeune, de notre société, la nécessité de relever les défis économiques, écologiques ou culturels imposent d'investir aujourd'hui dans l'Education.

REFORME DES RETRAITES

La question des retraites vient à nouveau dans le débat social, moins de 3 ans après la réforme Fillon qui devait tout régler.

Quel aveu que ces solutions sont incapables de pérenniser notre système de retraite, comme nous n'avions cessé de le répéter en 2010!

Que faut-il attendre de la réforme que prépare le nouveau gouvernement?

félicitait d'avoir obtenu un répit de deux ans de la Commission européenne pour ramener le déficit public en deçà de 3% du PIB. Mais il omettait de préciser que ce sursis s'accompagne de contreparties pour « mettre en œuvre des réformes visant à réduire les dépenses publiques ». Et pour être très clair c'est l'assouplissement du marché du travail, la libéralisation des services et des biens et une réforme des retraites.

La méthode

Jean-Marc Ayrault a mis en place en février dernier une « Commission pour l'avenir des retraites », un groupe d'experts piloté par la conseillère d'État Yannick Moreau, ancienne présidente du Conseil d'orientation des retraites (COR).

La commission d'experts devrait présenter ses préconisations dans les prochains jours. Il y aura la concertation avec les partenaires sociaux lors de la Conférence sociale le 20 juin. La négociation se poursuivra pendant l'été. Le gouvernement déposerait un projet de loi fin septembre devant l'Assemblée nationale, le vote devant intervenir à l'automne. Un schéma qui laisse peu de place à l'organisation d'un débat public, indispensable face à un choix de société.

Pourquoi une telle précipitation ?

N'est ce pas la crainte de la mobilisation des salariés et des retraités ?

Les objectifs affichés

Sans attendre les résultats de cette concertation, le Président de la République, lors de sa dernière conférence de presse, a fixé les axes de sa réforme : réduire la dette. Il se



Les solutions évoquées

Dès les premières annonces le Medef revient à la charge avec ses « solutions »

- Augmenter à 44 ans la durée de cotisation
- Reculer l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans
- Réduire le montant des retraites

Dans son sillage les « experts » se chargent de distiller des arguments pour faire prévaloir des mesures qui s'appuient sur cette même logique visant à réduire le « coût » des retraites.

On réentend l'argument de l'augmentation de l'espérance de vie : puisque l'on vit plus longtemps il faudrait travailler plus longtemps. Il faut d'abord remarquer que l'espérance de vie « en bonne santé » recule pour certaines catégories sociales.

D'ailleurs, si nous vivons plus longtemps c'est en partie parce que nous partons à la retraite plus tôt. C'est revenir sur un choix de société qui s'est imposé depuis des décennies : il y a une vie après la vie active.

REFORME DES RETRAITES

On évoque aussi pour réduire la dette, la solution consistant à réduire les montants des retraites, comme vient de le décider le patronat et la CFDT pour les retraites complémentaires AGIRC et ARRCO dans le privé : le taux de revalorisation de ces retraites sera dorénavant inférieur d'un point de celui de l'inflation. Est aussi évoquée une augmentation de la CSG pour les retraités. Cela s'appuie sur le cliché : les retraités sont des privilégiés, alors que 17 % d'entre eux vivent en dessous du seuil de pauvreté. Démarche qui va à l'opposé du constat reconnu par tous : les retraités participent activement à l'économie et réduire leur pouvoir d'achat c'est s'en prendre à la croissance et l'emploi.

Il semble que le gouvernement ne veut pas toucher à l'âge donnant droit à la retraite. S'il faut s'en féliciter il ne faut pas être dupe : ce n'est pas une concession car l'augmentation du nombre d'années donnant droit à une retraite au taux plein aura pour effet d'une baisse du montant des retraites par le biais de la décote.

Autre victime dans le collimateur de nos « experts » : les fonctionnaires. Il faudrait mettre fin aux « inégalités » entre salariés du public et du privé et prendre les 10 dernières années de salaires au lieu des 6 derniers mois pour fixer le montant de la retraite.

Ce que la droite n'a pas réussi à faire passer sera-t-il mis en œuvre par la gauche?



Force est de constater que les recettes avancées par le gouvernement sont quasiment les mêmes que celles mises en œuvre en 2011.

Il y a aussi tout lieu de s'inquiéter de la précipitation avec

laquelle le gouvernement veut faire passer son texte. D'autant que le patronat et 3 syndicats de salariés (CFDT, CFTC, CGC) présenteront un texte commun à la Conférence sociale à la fin du mois de juin.

Il va falloir reprendre la bataille pour montrer que d'autres solutions existent et sont possibles si on est prêt à s'attaquer à la question du financement.

Le constat est incontournable : les retraités sont de plus en plus nombreux et vivent plus longtemps. Il faut s'en féliciter et il faut donc des ressources supplémentaires. Car accepter de ne réformer qu'à ressources constantes, c'est continuer à baisser les montants des retraites.

Il faut trouver des ressources nouvelles si l'on veut conserver et pérenniser notre système de retraite par répartition solidaire à prestations définies. Il faut comme l'a rappelé notre congrès de Poitiers, mettre à contribution les revenus financiers au même niveau que les salaires. Il faut aussi augmenter l'assiette des cotisations en développant l'emploi : 1% de chômeurs en moins c'est 5 milliards d'euros dans les caisses de retraites.



LA BANQUE DU MONDE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Pour vous occuper sereinement
de l'avenir des autres, nous vous aidons
à construire le vôtre.

> Prêts immobiliers, crédits consommation, épargne, assurances,
tous les services **d'une banque 100% éducation nationale**

Crédit  Mutuel
Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr

Crédit Mutuel Enseignant en Ile de France
Créteil • Evry • Paris Quartier Latin • Paris Haussmann
Versailles • Paris la Défense
Tél. : 0820 09 99 89*

photos : Getty Images

* N° Indigo : 012 4110166